

# Présentation de la feuille de route territoriale MILDECA 2023 / 2027 Territoire de Mayotte

**Animée par :**

**Jiannina SECCHI**

Chargée de mission Cohésion sociale et Emploi auprès de la Préfecture de Mayotte  
et

**Charlotte IZIKI**

Responsable de la cellule promotion de la santé à SAOME

Sous l'égide de **Monsieur Cédric KARI-HERKNER**, sous-préfet, chef de projet régional MILDECA

*Semaine du 22 avril 2024 à la Préfecture de Mayotte*

# Sommaire

---

Introduction

Présentation de la  
feuille de route  
territoriale  
MILDECA 2023 /  
2027

Présentation du  
guide de la  
MILDECA intitulé  
« Le Maire face aux  
conduites  
addictives »

Recueil des  
données  
d'évaluation

# Définition

**ADDICTION** : **Processus** par lequel un **comportement**, pouvant permettre à la fois une **production de plaisir** et d'écartier ou d'atténuer une sensation de **malaise interne**, est employé d'une façon caractérisée par **l'impossibilité répétée de contrôler** ce comportement et sa **poursuite** en dépit de la connaissance de ses **conséquences négatives**

(A. GOODMAN - « *Addiction : definition and implication* », *British Journal of Addiction*, 1990)

**5 C DE L'ADDICTION** : CONTRÔLE - CONSOMMATION – COMPULSION – CONTINU – CONSEQUENCES

**Ce n'est pas** un problème moral, un vice, un manque de VOLONTE

**USAGES** : RECREATIFS / EXCESSIFS / PATHOLOGIQUES

## Définition



Créée en 1982 et placée sous l'autorité du Premier ministre depuis 2008, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) élabore, anime et coordonne la stratégie gouvernementale de lutte contre les conduites addictives. Elle accompagne également les partenaires institutionnels de la politique publique ainsi que des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier, en particulier sur les projets interministériels ou expérimentaux.

Les missions de la MILDECA sont donc multiples : prévenir les addictions, favoriser l'accompagnement et l'accès aux soins, réduire les risques et les dommages, lutter contre le trafic, mieux faire appliquer la loi, diffuser les connaissances scientifiques.

La MILDECA s'appuie sur les préfetures et les collectivités pour relayer son action dans les territoires finançant à l'international des actions de coopération et de lutte contre le trafic.

Lien MILDECA sur <https://www.drogues.gouv.fr>

# Contexte

## Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027

Instruction de la MILDECA du 28 mars 2023 relative à la mise en œuvre dans les territoires de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives



## Déclinaison à Mayotte

- Pilotage de 13 groupes de travail par les institutions (Préfecture, ARS, CSSM) (réunissant 16 acteurs au total)
- Sollicitation (novembre 2023) de SAOME par les institutions de Mayotte pour la synthèse et l'écriture de la FRT MILDECA 976 (SAOME missionnée pour la FRT MILDECA Réunion de juin à octobre 2023)



Tenant compte





**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mission interministérielle  
de lutte contre les drogues  
et les conduites addictives

# Présentation de la FDR MILDECA MAYOTTE 2023-2027

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE  
CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES 2023 – 2027

SOMMAIRE



Préfecture de Mayotte (Mamoudzou)

<b>Glossaire</b>	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
1.1 <i>Mot d'introduction de Monsieur Cédric KARI-HERKNER, sous-préfet, chef de projet MILDECA</i>	4
1.2 <i>Rappel du contexte national, régional et local</i>	5
1.3 <i>Rappel des principales données chiffrées</i>	8
1.4 <i>Méthode d'élaboration et suivi de la feuille de route territoriale</i>	13
<b>2. Axes stratégiques</b>	<b>14</b>
<b>3. Plan d'actions</b>	<b>15</b>
<b>4. Fiches actions</b>	<b>16</b>
<b>Résumé</b>	<b>26</b>
<b>Contact</b>	<b>27</b>

*A Mayotte, nous agissons tous ensemble pour que les nouvelles générations  
soient moins exposées aux risques des conduites addictives.*

## Présentation de la FDR MILDECA MAYOTTE 2023-2027

### Quizz 😊



La précédente FDR s'est déroulée de 2018 à 2022 :

non

oui 😊

Peut-être

Quand a été adoptée/validée la FDR territoriale  
MILDECA Mayotte 2023/2027 ?

Septembre  
2023

Décembre  
2023 😊

Février 2024

De combien d'axes stratégiques se compose le plan  
d'action territorial 2023-2027 Mayotte ?

3 😊

4

5

De combien de fiches actions se compose le plan  
d'action territorial 2023/2027 Mayotte ?

😊 7

8

9

Vous avez lu la FDR territoriale MILDECA Mayotte  
2023/2027

Entièrement

Pas du tout

Brièvement





**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mission interministérielle  
de lutte contre les drogues  
et les conduites addictives

## Présentation de la FDR MILDECA MAYOTTE 2023-2027



**PRATIQUES  
PROFESSIONNELLES**

Axe stratégique 1 : Agir sur la montée en compétences des professionnels œuvrant en prévention des addictions

**Fiche action n°1** : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences des professionnels

**Fiche action n°2** : Mettre à disposition des professionnels des ressources utiles à leurs pratiques

**Prevention**  
Efficacité  
Echanges  
Colloque  
**Formation**  
CPS  
Promotion de la santé  
Addictologie

**Documentation**  
National  
Addicthèque  
**Ressources**  
Partenariat

**INDICATEURS  
D'ÉVALUATION**

- Nombre et type de professionnels formés,
- Nombre et type d'évènements organisés et nombre de participants,
- Nombre de communes disposant du guide « Le Maire face aux conduites addictives »,
- Nombre d'abonnés à l'infolettre « addicthèque » et nombre de consultations du site provenant de Mayotte,
- Nombre de structures outillées en ressources documentaires.



## Présentation de la FDR MILDECA MAYOTTE 2023-2027



PREVENTION

Axe stratégique 2 : Renforcer  
la prévention des addictions  
et la sensibilisation des  
jeunes, en priorité

**Fiche action n°3** : Poursuivre les actions de  
prévention, de sensibilisation et d'accompagnement  
en lien avec les addictions

**Fiche action n°4** : Poursuivre les actions de  
communication en lien avec les addictions

**Fiche action n°5** : Mener des actions spécifiques de  
sensibilisation et d'accompagnement en faveur des  
publics spécifiques et/ou vulnérables

*Réduction des risques*  
*Outils*  
**Efficacité**  
*Culture*  
**Programmes**  
*ESPER*  
**Communautaire**  
**Sportif**  
**Festif**  
*Accompagnement*

**Communication**  
*Canaux*  
*Adaptation*  
**Campagnes**  
*Supports*

**ASE**  
*Précarité*  
*Stages*  
**CPS**  
*Alternatives*  
**Rdr**  
*Justice*  
**Maraudes**  
**Intervention précoce**

INDICATEURS  
D'ÉVALUATION

- Nombre de programmes probants/prometteurs déployés,
- Nombre et type d'actions déployées,
- Nombre et type de bénéficiaires aux actions,
- Nombre et type de dispositifs prenant en charge les personnes ayant des usages et des addictions.
- Nombre de communications grand public,
- Évaluation des campagnes

# Un réseau de communication animé toute l'année



Dry January  
Boire n'a rien  
à voir avec la santé



Journée mondiale sans téléphone



Semaine nationale de lutte contre le cancer



Journée mondiale de la santé au travail



Journée mondiale sans tabac



Amis aussi la nuit  
Histoire de joints



Journée internationale contre l'abus le trafic de drogue



Journée mondiale de sensibilisation SAF



Octobre rose



Parier c'est pas rien



Journée nationale de toxicomanie



MoisSansTabac



Interdits protecteurs





## Présentation de la FDR MILDECA MAYOTTE 2023-2027



REGLEMENTATION

Axe stratégique 3 :  
Développer les actions de  
lutte contre les addictions et  
les stupéfiants notamment  
via le volet réglementaire et  
le volet judiciaire

**Fiche action n°6** : Maintenir et renforcer les actions  
de lutte contre les stupéfiants notamment par la  
mobilisation des forces de l'ordre et des douanes et  
les actions portées par les services de la Justice

**Fiche action n°7** : Renforcer les actions visant à  
améliorer l'application des "interdits protecteurs" en  
matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac

Saisies Stupéfiants  
Surveillance  
Produits  
Analyse  
Lutte Moyens  
Contrôle Contrebande

Cartographie  
Sanctions  
Licence  
Arrêtés  
Réglementation  
Testing  
Périmètres

INDICATEURS  
D'ÉVALUATION

- Nombre et type de saisies,
- Nombre d'analyse de produits,
- Nombre de communes impliquées,
- Nombre et type d'actions mises en place,
- Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'un contrôle et/ou d'une sanction.

## Présentation du guide « Le Maire face aux conduites addictives »

- Le maire a un rôle essentiel à jouer aux côtés des services de l'État, des familles, des professionnels, des associations pour retarder l'âge des premières consommations, prévenir les comportements à risque et faire respecter les interdits qui protègent.
- L'édition 2019 du guide pratique « Le maire face aux conduites addictives », en partenariat avec l'AMF, avait été conçue pour accompagner les élus de façon pratique. Il a permis à nombre d'entre eux de s'engager pour améliorer la santé, la sécurité et la tranquillité publiques sur leur territoire (MAJ en 2022)
- Ressources, outils, références juridiques et législatives, idées reçues et exemples d'actions ou de mesures à mettre en place, ce guide a, une nouvelle fois vocation à accompagner les élus, les agents publics et leurs partenaires dans la conception d'un plan d'action adapté à chaque commune.



## Présentation du guide « Le Maire face aux conduites addictives »



- En tant qu'employeur, comment se faire accompagner dans une démarche de prévention ?
- En quoi peut consister le plan d'action ?
- Quelles mesures prendre dans le cadre de l'organisation d'un « pot » ? Source : portail Addict'aide-le monde du travail et INRS
- Quelles sont les obligations en matière de tabac ?
- L'employeur peut-il avoir recours à des tests salivaires de détection de stupéfiants ?

→ Dispositif ESPER

## Présentation du guide « Le Maire face aux conduites addictives »



On appelle « interdits protecteurs » l'ensemble des règles encadrant le marché de la vente d'alcool, dont la finalité est de créer un environnement globalement protecteur pour les personnes, en particulier pour les jeunes. Ces interdits sont sanctionnés administrativement et/ou pénalement.

- Le rôle du maire lors de l'ouverture des débits de boisson ou de tabac
- Que faire en cas d'ivresse publique et manifeste ?
- Que faire en cas de diffusion sur la commune de publicités pour l'alcool, le tabac ou les jeux d'argent ou de hasard ?
- Que faire si des seringues usagées sont trouvées dans l'espace public ?
- De façon générale comment mettre en place des mesures de réduction des risques et des dommages sur le territoire de la commune ?
  
- Type d'actions : actions de formation (loi évin), cartographie des débitants, des zones de protection, arrêtés, sanctions, publicité



## Présentation du guide « Le Maire face aux conduites addictives »



- Prévenir l'entrée dans le trafic de stupéfiants
- Quelles sont les mesures prises en cas de présence de drogues dans l'enceinte des établissements scolaires ?
- Quelle stratégie de prévention des alcoolisations ponctuelles importantes (« soirées cartable ») ?
- Comment limiter l'offre ou la publicité d'alcool à proximité d'un établissement scolaire ?
- Quelle stratégie de prévention vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur ?
- Comment promouvoir le bon usage des écrans dès le plus jeune âge ?

➔ Focus CPS



## Présentation du guide « Le Maire face aux conduites addictives »



- Anticiper la gestion de la vie nocturne au sein de la commune en assurant la concertation entre les différentes parties prenantes
- Instituer un conseil de nuit
- Elaborer une charte de la vie nocturne
- Travailler avec les commerçants de la commune
- Rencontrer les organisateurs
- Encadrer les événements et manifestations festives pour réduire les risques liés aux consommations

## Recueil des données d'évaluation

Ce plan a vocation à être suivi, réactualisé et évalué dans le cadre du comité de pilotage Préfecture/ARS/CSSM. Chaque année, un rapport d'activité annuel de l'action territoriale sera transmis à la MILDECA nationale par le chef de projet MILDECA. Il décrira non seulement les éléments budgétaires relatifs à l'allocation des crédits MILDECA mais aussi une restitution des actions mises en œuvre au titre de chacune des orientations stratégiques, conformément à la programmation des actions retenues dans le cadre de la feuille de route.



Exemples :

N° d'action	Nom du porteur (A saisir)	Type de structure (nomenclature-liste déroulante)	Thématique (nomenclature-liste déroulante)	Public ciblé (nomenclature-liste déroulante)	Action renouvelée (liste déroulante)	Descriptif de l'action (A saisir)	Financement MILDECA
-------------	---------------------------	---	--	--	--------------------------------------	-----------------------------------	---------------------

- Questionnaire adressé au chef de projet régional

## Recueil des données d'évaluation

- Pour 2024, remontée d'information attendue vers juin 2024 à la MILDECA (bilan annuel des activités en matière de lutte contre les conduites addictives)
- Modalités proposées :
  - Remplir un document recueil de données d'évaluation pour le 27 mai (délai impératif)
  - Entretiens possibles avec SAOME pour des compléments d'informations (semaine du 3 juin)
  - Rédaction de la synthèse (semaine du 10 juin)
  - Transmission à la MILDECA (semaine du 17 juin)

➔ Habituellement, quelle pratique/méthode pour vos bilans ?

## Quelques éléments de calendrier

- Formation sur la méthodologie de projet (fiche de formation disponible sur demande) : Jeudi 25 avril de 8h00 à 15h00 à la Préfecture
- Clôture de l'AAP national 2024 de la MILDECA à l'attention des collectivités : 30 avril
- AAP addictions : fin du 1<sup>er</sup> semestre
- Copil Addictions : en fin d'année 2024